

Championnats de France Vétérans 2023

Chartre du bénévole

Article n°0 : Objet

Le Badminton Club de Gien avec le soutien de ces partenaires a été mandaté par la Fédération Française de Badminton pour organiser du 27 au 29 mai 2023 les Championnats de France Vétérans 2023. Evénement qui prendra place à la salle Cuiry (32 rue Georges Brassens – 45500 GIEN) et au gymnase Marguerite Audoux (20 Rue du 32E Régiment d'Infanterie, 45500 Gien).

La présente chartre précise les engagements du bénévole et Comité d'Organisation des Championnats de France Vétérans 2023.

Article n°1 : Définition

Le bénévole est un membre de l'organisation des Championnats de France Vétérans 2023. Il s'engage librement et sans rémunération, à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte.

Article n°2 : Engagement du Bénévole :

Le bénévole s'engage à :

- ✓ Accomplir la ou les missions qui lui est/seront confiées avec application, sérieux, loyauté et discrétion.
- ✓ Respecter l'organisation et le fonctionnement du Comité d'Organisation.
- ✓ Revêtir le t-shirt distribué bénévole attribué par le Comité d'Organisation.
- ✓ Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation.
- ✓ Respecter les horaires donnés par le comité d'organisation.
- ✓ Informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement avant ou pendant le tournoi (benevoles@bcg45.fr).

Article n°3 : Droit à l'image

Le bénévole, dans le cadre de ces missions et activités sur les Championnats de France Vétérans 2023, peut apparaître sur des supports de communications (photographies, vidéos). Toute personne est propriétaire des droits sur son image. En remplissant le formulaire d'inscriptions sur la plateforme relatif aux Championnats de France Vétérans 2023 ([quoziions](#)), le bénévole pourra indiquer s'il souhaite ou non autoriser le Comité d'Organisation et ces partenaires à exploiter et diffuser, sans contrepartie, les photographies ou images vidéo sur lesquelles il apparaît, réalisées à l'occasion de ses activités bénévoles sur les Championnats de France Vétérans 2023, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans un but de promotion et de communication de l'événement et du badminton.

Article n°4 : Sécurité :

Le bénévole s'engage à respecter notamment les règles de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur sur les lieux de sa mission. Il veillera notamment à ne pas introduire d'objet(s) ou de produit(s) dangereux par nature ou par destination dans l'enceinte des lieux accueillants les Championnats de France Vétérans 2023.



Article n°5 : Acceptation :

Le bénévole en remplissant le formulaire d'inscriptions sur la plateforme relatif aux Championnats de France Vétérans 2023 ([quozions](#)), indiquera son approbation ou non à cette chartre. L'acceptation de cette chartre dans son intégralité conditionne la participation à l'organisation des Championnats de France Vétérans 2023 en qualité de bénévole.